

Les administrateurs plus forts que la Direction....

Dans une lettre commune des administrateurs salariés AF diffusée en ce moment auprès des salariés, **les élus CFDT, CGC, CGT, FO, SNPL, SNPNC agitent le spectre de la « dissolution d'Air France »**, suite à la présentation des comptes au Conseil d'Administration d'Air France.

Le seul effet d'un tel courrier ne peut être que **d'effrayer tout le monde, faire peur, légitimer tous les discours de la Direction** et aller même au-delà. Si, ensuite, en juin prochain, la Direction se limite à rogner tous nos acquis sans licenciement, on pourra dire qu'on aura eu chaud et on pourra remercier les syndicats qui nous auront « sauvé » en signant les accords de cadrage et de nouveaux accords entérinant 20% de productivité sur notre dos, celui de nos salaires, de nos acquis et de nos effectifs !!!!

Qu'est- ce qu'il y a derrière cette lettre « Fais moi peur » ?

« Les fonds propres de la société Air France seraient inférieur de moitié au capital social . »...et alors ???

Les **fonds propres** en comptabilité française **correspondent aux actifs nets de la société (bâtiments, avions, trésorerie)**, doivent en être enlevés les résultats négatifs de l'exercice.

Le **capital social** de la société Air France est de **1,9 milliards**. Le capital social, c'est **la mise de fonds apportée à la création de la société par les actionnaires.**

Ce mode de calcul pour la fiscalité n'a qu'un rapport relatif avec la réalité, puisque ce sont les comptes sociaux de la société Air France, ce qui ne prend pas en compte :

- les actifs des filiales,
- la valeur des portefeuilles financiers (par exemple les 7.5% d'actions détenues dans Amadeus),
- la valeur proportionnelle de la holding,.....

De plus, nous n'avons pas encore à notre disposition les comptes sociaux de la société Air France au 31 décembre 2011 (ils seront officiellement présentés en mai....)

En pratique cela ne veut donc pas dire grand' chose sur la réalité économique ni d'Air France ni du Groupe.

La seule chose qui est vrai par contre est que le système de « Sales et Lease Back » mis en place par nos financiers diminue la valeur des fonds propres : quand Air France vend ses locaux pour les relouer, vend ses avions pour les relouer, cela n'allège pas la « dette », par contre cela diminue notablement les actifs de la société.

Et la seule intégration des 450 millions du produit de la vente d'actions Amadeus en février remet déjà les comptes sociaux au-dessus de la ligne de flottaison.

Dans les faits cette déclaration spectaculaire et alarmiste de nos administrateurs n'a guère d'intérêt sur la réalité de l'entreprise AF/KLM (la seule qui existe réellement). La direction peut ensuite par des jeux de clefs de répartition « faire porter le chapeau » à une société ou à l'autre....d'ailleurs, il n'y a pas de plan Transform chez KLM....).

Pour preuve, la Direction s'est cru obligée de faire un communiqué pour éviter que l'alarmisme qu'elle avait elle-même inoculé aux administrateurs ne lui porte préjudice :

... « *Conformément aux dispositions légales, la société Air France prendra les mesures nécessaires avant le 31 décembre 2014 pour revenir, dans ses comptes sociaux, à un ratio fonds propres/capital social supérieur à 50%. »*